



Vente d'un vehicule d'occasion entre particuliers

Par **fraisaleau**, le **09/12/2010** à **20:34**

Bonjour,

j'ai vendu en novembre 2010, un camion, avec le contrôle technique de moins de six mois. le compteur affiche 125000 km. l'acheteur, nous annonce aujourd'hui, en décembre, qu'il pense que le camion a plus de km, et veut que nous lui reprenions. a notre refus, il nous accuse d'avoir falsifier le ct, et projette de faire faire une expertise du camion pour prouver un kilométrage plus élevé que celui affiché au compteur. il souhaite nous attaquer en justice, que risquons nous, sachant que nous avons acheté ce camion d'occasion, et ne nous sommes pas posé la question d'un éventuel trafic du compteur kilométrique. de plus, le controle technique est réel et nous n'avons en aucun cas falsifié ces documents merci de votre réponse.